

Directives de la Direction

Directive de la Direction 0.1 Octroi de compétences en matière décisionnelle au sein de l'UNIL

La présente Directive fixe l'octroi de compétences en matière décisionnelle au sein de l'Université de Lausanne.

Lorsque deux cases sont marquées, cela signifie que la compétence est du ressort de l'une ou de l'autre instance ou successivement de l'une et de l'autre en fonction du contexte.

Dans tous les cas, les compétences accordées par la Loi sur l'Université de Lausanne ou par un Règlement du Conseil d'Etat s'appliquent en priorité.

Cette Directive est entrée en vigueur le 01.09.2011, elle a été revue pour la nouvelle législature de la Direction allant du 01.08.2016 au 31.07.2021. Elle peut être soumise à des modifications au cours de cette période.

Cette directive a été approuvée par la Direction de l'UNIL le 3 octobre 2016 et modifiée le 13 août 2019.

Directive de la Direction Page 1/11

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines &Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier
1	Structure de l'Université																												
1.01	Créer ou supprimer une Faculté																												
1.02	Adopter les Règlements de faculté																												
1.03	Créer ou supprimer une unité académique ou administrative																												
1.04	Définir les missions des unités académiques																												
1.05	Définir les missions des unités administratives																												
1.06	Définir l'organisation interne des unités																												
1.07	Organiser les activités des unités et le travail des collaborateurs																												
1.08	Rattacher les unités interfacultaires et approuver leurs Règlements																												
2	Organes																												
2.01	Rechercher et proposer le Recteur																												
2.02	Nommer le Recteur																												
2.03	Choisir les Vice-recteurs																												
2.04	Ratifier la nomination des Vice-recteurs académiques																												
2.05	Nommer les Doyens																												
2.06	Désigner le Président du Conseil de discipline																												
2.07	Désigner les membres du Conseil de discipline																												
2.08	Désigner les membres de la Commission de recours de l'UNIL																												

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines &Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier
3	Stratégie et développement																												
3.01	Etablir le plan d'intentions																												
3.02	Préaviser le plan d'intentions																												
3.03	Négocier le plan stratégique pluriannuel																												
3.04	Soumettre le plan stratégique au Grand Conseil																												
3.05	Approuver le plan stratégique pluriannuel																												
3.06	Etablir le rapport sur le suivi du plan stratégique pluriannuel																												
3.07	Approuver le rapport sur le suivi du plan stratégique pluriannuel																												
3.08	Se prononcer sur la gestion de la Direction et les comptes																												
3.09	Conclure des accords de collaboration avec des institutions académiques																												
3.10	Signer les accords généraux d'échanges d'étudiants et d'enseignants avec des partenaires internationaux																												
3.11	Signer les accords cadres avec des partenaires internationaux																												
3.12	Signer les accords facultaires d'échanges d'étudiants et d'enseignants avec des partenaires internationaux																												
4	Finances																												
4.01	Etablir / valider la planification financière																												
4.02	Etablir / valider le projet de budget annuel																												
4.03	Ratifier le projet de budget																												
4.04	Voter la subvention cantonale annuelle UNIL																												

ALONE DETERMINENT REPORTSON SERVICES OF COMMENT OF COMM			Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines &Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier
4.07 Gérer les budgets / réserves de la Direction (nors FRI) 4.08 Décider de l'affectation du Fonds de réserve et d'innovation 4.09 Etablir les Règlements des fonds de la Direction ou provenant de donations 4.10 Gérer les fonds / centres financiers 4.11 Opérer un transfert de budget d'un groupe de comptes a un autre 4.12 Requérir une poursuite (délégation possible) 4.13 Actionner en justice 4.14 Abandonner une créance de CHF 20'000 ou plus 4.15 Abandonner une créance de CHF 20'000 de CHF 20'909.99 4.16 Abandonner une créance de CHF 20'000 Il	4.05																													
A	4.06	Allouer les ressources aux Facultés et Services																												
Appropriate	4.07	Gérer les budgets / réserves de la Direction (hors FRI)																												
## 1.0 Gérer les fonds / centres financiers	4.08	Décider de l'affectation du Fonds de réserve et d'innovation																												
4.11 Opérer un transfert de budget d'un groupe de comptes	4.09																													
Automore on justice	4.10	Gérer les fonds / centres financiers																												
4.13 Actionner en justice 4.14 Abandonner une créance de CHF 50'000 ou plus 4.15 Abandonner une créance de CHF 20'000 à CHF 4.16 Abandonner une créance en-dessous de CHF 20'000 4.17 Etablir et appliquer les directives comptables 4.18 Elaborer les financiers et les rapports financiers 4.19 Elaborer les rapports financiers 4.10 Répondre devant le Contrôle cantonal des finances 4.20 Répondre devant le Contrôle cantonal des finances 4.21 Répondre devant le Comité d'audit 4.22 Approuver les résultats de la comptabilité analytique	4.11																													
4.14 Abandonner une créance de CHF 50'000 ou plus 4.15 Abandonner une créance de CHF 20'000 à CHF 4.16 Abandonner une créance en-dessous de CHF 20'000 4.17 Etablir et appliquer les directives comptables 4.18 Elaborer les états financiers et les rapports financiers 4.19 Elaborer les rapports financiers de fonds 4.10 Répondre devant le Contrôle cantonal des finances 4.20 Répondre devant le Contrôle cantonal des finances 4.30 Approuver les résultats de la comptabilité analytique	4.12	Requérir une poursuite (délégation possible)																												
Abandonner une créance de CHF 20'000 à CHF 4.15 Abandonner une créance en-dessous de CHF 20'000 4.16 Abandonner une créance en-dessous de CHF 20'000 4.17 Etablir et appliquer les directives comptables 4.18 Elaborer les états financiers et les rapports financiers 4.19 Elaborer les rapports financiers de fonds 4.20 Répondre devant le Contrôle cantonal des finances 4.20 Répondre devant le Comité d'audit 4.21 Répondre devant le Comité d'audit 4.22 Approuver les résultats de la comptabilité analytique	4.13	Actionner en justice																												
4.16 Abandonner une créance en-dessous de CHF 20'000 4.17 Etablir et appliquer les directives comptables 4.18 Elaborer les états financiers et les rapports financiers 4.19 Elaborer les rapports financiers standards à l'attention 4.20 Répondre devant le Contrôle cantonal des finances 4.21 Répondre devant le Comité d'audit 4.22 Approuver les résultats de la comptabilité analytique	4.14	Abandonner une créance de CHF 50'000 ou plus																												
4.17 Etablir et appliquer les directives comptables 4.18 Elaborer les états financiers et les rapports financiers 4.19 Elaborer les rapports financiers standards à l'attention des gestionnaires de fonds 4.20 Répondre devant le Contrôle cantonal des finances 4.31 Approuver les résultats de la comptabilité analytique	4.15																													
4.18 Elaborer les états financiers et les rapports financiers UNIL 4.19 Elaborer les rapports financiers standards à l'attention des gestionnaires de fonds 4.20 Répondre devant le Comité d'audit 4.33 Approuver les résultats de la comptabilité analytique	4.16	Abandonner une créance en-dessous de CHF 20'000																												
4.19 Elaborer les rapports financiers standards à l'attention des gestionnaires de fonds 4.20 Répondre devant le Contrôle cantonal des finances 4.21 Répondre devant le Comité d'audit 4.22 Approuver les résultats de la comptabilité analytique	4.17	Etablir et appliquer les directives comptables																												
4.20 Répondre devant le Contrôle cantonal des finances 4.21 Répondre devant le Comité d'audit Approuver les résultats de la comptabilité analytique	4.18																													
4.21 Répondre devant le Comité d'audit Approuver les résultats de la comptabilité analytique	4.19																													
Approuver les résultats de la comptabilité analytique	4.20	Répondre devant le Contrôle cantonal des finances																												
	4.21	Répondre devant le Comité d'audit																												
	4.22																													

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines &Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier
4.23	Définir les besoins en matière d'information comptable																										 		_
4.24	Définir les autorisations d'accès au système comptable																												
4.25	Ouvrir / fermer un compte bancaire ou CCP																												
4.26	Exonérer le prélévement des overheads (décisions de principe)																												
4.27	Exonérer le prélèvement des overheads (décisions ponctuelles)																												
4.28	Accepter les dérogations ponctuelles à la Directive sur les dépenses de service																												
4.29	Déterminer la politique de risques en matière de placement des excédents de trésorerie																												
4.30	Trancher sur les problématiques TVA																												
4.31	Engager l'UNIL par signature auprès des banques ou de PostFinance																												
4.32	Elaborer / approuver le document "Analyse des risques UNIL"																												
4.33	Décision d'octroi d'une carte d'achats																												
5	Ressources humaines																												
Toutes le relèvent	s décisions marquées d'un astérisque, si elles concernent la FBM, de la compétence de la Rectrice,																												
5.01	Définir la politique du personnel																												
5.02	Désigner les commissions de planification académique*																												
5.03	Accepter / refuser les rapports des commissions de planification académique*																												
5.04	Autoriser la mise au concours d'un poste professoral ou MER*																												
5.05	Désigner les commissions de présentation des professeurs																												

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines &Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier
5.06	Ratifier la composition des commissions de présentation des PAST																												
5.07	Ratifier la composition des commissions de présentation des MER																												
5.08	Engager les professeurs et les MER*																												
5.09	Désigner les commissions d'évaluation des PAST en PTC																												
5.10	Décider la titularisation des PAST en PTC*																												
5.11	Autoriser la mise au concours des MA																												
5.12	Engager les MA																												
5.13	Décider la stabilisation des MA au niveau de MER*																												
5.14	Attribuer le titre de prof. titulaire*																												
5.15	Engager les professeurs invités																												
5.16	Engager les chargés de cours																												
5.17	Attribuer le titre de privat-docent*																												
5.18	Engager les professeurs remplaçants et les suppléants																												
5.19	Attribuer le titre de prof. honoraire*																												
5.20	Organiser l'évaluation probatoire des professeurs et des MER																												
5.21	Décider la confirmation ou la non-confirmation après évaluation probatoire des professeurs et MER*																												
5.22	Organiser l'évaluation périodique des professeurs et MER																												
5.23	Renouveler les mandats des professeurs et des MER*																												

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines &Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier
5.24	Renouveler les mandats précaires des PAST et MA																												
5.25	Engager les assistants																												
5.26	Renouveler les mandats des assistants																												
5.27	Statuer sur les promotions du corps enseignant*																												
5.28	Attribuer les congés scientifiques*																												
5.29	Autoriser les activités accessoires des collaborateurs																												
5.30	Désigner les directeurs d'unités																												
5.31	Autoriser la mise au concours d'un poste de personnel administratif et technique																												
5.32	Engager les chefs des services administratifs																												
5.33	Choisir le personnel administratif et technique																												
5.34	Engager le personnel administratif et technique																												
5.35	Engager les collaborateurs sur fonds de recherche																												
5.36	Signer les contrats d'apprentissage																												
5.37	Engager du personnel temporaire / occasionnel																												
5.38	Evaluer les fonctions du personnel administratif et technique																												
5.39	Fixer le salaire du personnel																												
5.40	Répondre devant l'Etat de Vaud pour les RH																												
5.41	Définir les besoins en informations des ressources humaines (SAP et autres logiciels)																												

																													L.
		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines &Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier
5.42	Autoriser les congés non payés et congés de formation de plus de 3 jours					_											_	_	_	_	_					_			
5.43	Signer les accords concernant la participation à la formation impliquant des obligations du collaborateur																												
5.44	Conduire la procédure d'avertissement pour le personnel enseignant (compétence de l'autorité d'engagement)																												
5.45	Conduire la procédure d'avertissement pour le PAT (compétence de l'autorité d'engagement)																												
5.46	Autoriser l'ouverture d'une enquête interne concernant un collaborateur																												
5.47	Conduire la procédure de licenciement (compétence de l'autorité d'engagement)																												
6	Enseignement																												
6.01	Définir les conditions et délais d'immatriculation																												
6.02	Etablir la liste des titres reconnus par l'UNIL																												
6.03	Décider l'immatriculation																												
6.04	Statuer sur les recours et demandes particulières des étudiants																												
6.05	Notifier les résultats d'examens																												
6.06	Signer les grades de Bachelor, de Master et de Doctorat																												
6.07	Signer les suppléments au diplôme																												
6.08	Signer les diplômes et certificats de formation continue																												
6.09	Signer les MAS																												
6.10	Signer les attestations à l'intention des étudiants																												
6.11	Adopter le Règlement général des études																												ì

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	du DFJC		il de l'Université	ion	Ce	Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines &Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier
		Grano	Cons	Chef du	DGES	Conseil	Direction	Rectrice	VR Er	VR R6	VR R6	VR C	VR Di	Secré	Cons	Décai	Doye	Direc	Chef	Chef du	Chef	Chef	Chef	Chef	Chef	Chef	Direc	Cherc	Respo
6.12	Adopter les Règlements d'études																												
6.13	Signer les conventions des programmes communs à plusieurs institutions																												
6.14	Signer les conventions des cotutelles de thèse																												
6.15	Attribuer les Doctorat h.c.																												
6.16	Négocier les prestations de l'UNIL à l'intention de la HEP, HES																												
6.17	Prendre les décisions concernant les activités de e-learning et autres innovations pédagogiques																												
6.18	Décider de l'admission en thèse selon le préavis de la Commission ad hoc																												
6.19	Signer les contrats de publication électronique des thèses																												
7	Procédure disciplinaire																												
7.01	Saisie du Conseil de discipline																												
8	Recherche																												
8.01	Exploiter les fonds destinés à la recherche																												
8.02	Signer les contrats de recherche																												
8.03	Signer les décisions concernant le transfert des technologies																												
8.04	Attribuer les projets de recherche CROSS																												
9	Evaluation																												
9.01	Lancer la procédure d'évaluation d'une Faculté, d'un service ou d'un cursus																												
9.02	Approuver les rapports d'évaluation et les plans d'action																												

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines &Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier
9.03	Arrêter les modalités de l'évaluation des enseignements																												
10	Relations interinstitutionnelles							1																					
10.01	Représenter l'Université																												
10.02	Négocier les accords																												
10.03	Approuver les accords																												
11	Locaux et travaux																												
11.01	Etablir la situation d'utilisation des locaux																												
11.02	Conduire la procédure de planification des besoins en locaux																												
11.03	Planifier les travaux des locaux																												
11.04	Approuver les demandes de locaux à l'intention du COPIL des constructions universitaires																												
11.05	Préaviser les PCE et les EMPD à l'intention du DFJC et du Conseil d'Etat																												
11.06	Décider de l'affectation des bâtiments																												
11.07	Décider de l'affectation des locaux																												
11.08	Conduire les travaux d'entretien lourd																												
11.00	Décider des travaux d'entretien courant sur le budget de l'UNIL (avec ou sans participation des Facultés)																												
11.09						t		1																					
11.10	Signature des marchés de fournitures et services concernant l'ensemble ou une grande partie de l'UNIL à l'exception des fournitures informatiques																												

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines &Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier
11.12	Signature des factures concernant les dépenses courantes d'énergie, de location et de frais postaux au-delà des limites de compétence financière																												
11.13	Mise à disposition de locaux à des tiers et signature des baux à loyer																												
11.14	Accueil d'événénements à l'UNIL																												
11.15	Fixer les tarifs des parkings																												
11.16	Gérer les situations individuelles de parking																												
12	Sécurité																												
12.01	Organiser la sécurité																												
12.02	Approuver le dispositif de sécurité																												
12.03	Gérer les situations urgentes de la sécurité avec notamment les forces de l'ordre																												
12.04	Signer les plaintes pour vol au nom de l'UNIL																												
12.05	Autoriser une installation de vidéosurveillance																												
13	Communications & informations																												
13.01	Organiser des conférences de presse et émettre des communiqués de presse																												
13.03	Donner à des tiers une information sur la vie courante de leur entité respective, sans caractère politique ou litigieux (en informant la Direction)																												
13.04	Donner à des tiers une information scientifique sans caractère politique ou litigieux																										1		
13.05	Autoriser un service à livrer une information personnelle à une instance étatique munie d'un mandat y relatif																												